

13^e pays de Lozère historique

Samedi **14** et Dimanche **15** JUIN 2014

RÈGLEMENT PARTICULIER

L'association **ECURIE GEVAUDAN (Section HISTORIQUE)**

avec le concours de la Ville d'Aumont Aubrac

organise les

14 et 15 JUIN 2014

le "**13ème PAYS DE LOZÈRE HISTORIQUE**"

Cette randonnée automobile se déroulera entièrement sur ROUTE OUVERTE A LA CIRCULATION.

Sur tout le parcours, le Code de la Route et les éventuels arrêtés préfectoraux ou communaux devront y être respectés.

Le Pays de Lozère Historique n'est en aucun cas une épreuve de vitesse.

GÉNÉRALITÉS Le 13^e Pays de Lozère Historique est une randonnée de régularité et de navigation, découpée en 6 étapes (dont une de nuit) pour un total de 380 km. Cette randonnée est en conformité avec les R.T.S du 18/12/2012

Le P.L.H est ouvert à **75 voitures sportives et/ou tourisme de 30 ans et plus.**

L'éventuelle acceptation de voitures plus récentes devra être validée par l'Organisateur

Chaque équipage devra être exclusivement composé de **2 personnes (conducteur et navigateur).**

Ouverture des inscriptions: **15 février 2014**

Fin des inscriptions: **dès le nombre maxi atteint ou, à défaut le 4 juin 2014**

L'attribution des numéros se fera à la discrétion de l'organisateur.

CATEGORIES 2 catégories sont proposées :

- **Catégorie RÉGULARITÉ** (secteurs de Régularité et Navigation simple)
- **Catégorie TOURISME** (Navigation simple seulement)

Chaque équipage **devra choisir**, lors de son inscription, la catégorie dans laquelle il s'inscrit.

L'itinéraire des deux catégories sera identique. Seuls les Contrôles de Régularité seront remplacés par des Contrôles de Passage pour la Catégorie Tourisme

COMITÉ D'ORGANISATION:

Organisateur administratif:

ECURIE GEVAUDAN Section HISTORIQUE (Président : M. Gérard ANDRÉ)

Adresse courrier : 32, rue des Branchettes 48200 Saint Chély d'Apcher

Mail: paysdelozerehistorique@wanadoo.fr

Organisateur Technique:

ECURIE GEVAUDAN HISTORIQUE / M. CHAPDANIEL Gilbert tel: 06.81.27.92.49

OFFICIELS DE L'EPREUVE:

Directeur de Course (Titulaire FFSA) : M. PIC Sébastien lic. N° 57085

Commissaire Technique (Titulaire FFSA) : M. GINIER Cédric lic N°28482

PROGRAMME

Samedi 14 juin 2014: AUMONT AUBRAC (48)

8h- 10h00 : Vérifications Administratives et Techniques obligatoires

10h30: Briefing des équipages obligatoire

10h30: DEPART 1^e Etape à **AUMONT AUBRAC**

Secteurs de Régularité- secteurs navigation

12h00: Halte

13h30: DEPART 2^e Etape à **SAINT CHELY D'APCHER**

Secteurs de Régularité- secteurs navigation

15h30: Halte

16h00: DEPART 3^e Etape à **CHIRAC**

Secteurs de Régularité- secteurs navigation

18h00 Halte

18h30: DEPART 4^e Etape à **MONTRODAT**

Secteurs de Régularité- secteurs navigation

19h30: Halte

21h45: DEPART 5^e Etape à **AUMONT AUBRAC**

Secteurs de Régularité- secteurs navigation

0h00: Fin Etape 5

Dimanche 15 juin 2014 : AUMONT-AUBRAC (48) :

8h30: Briefing

9h00: DEPART 6^e Etape à **AUMONT AUBRAC**

11h30: Fin Arrivée Finale à **AUMONT AUBRAC**

13h00: Remise des récompenses et Repas de clôture

VERIFICATIONS OBLIGATOIRES/ EQUIPEMENTS .

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les concurrents engagés. Elles auront lieu **le Vendredi 13 juin 2014, de 21h à 23 h, et le Samedi 14 juin 2014 , de 8h à 10h à AUMONT AUBRAC**, Maison "Terre de Peyre", Route du Languedoc

Vérifications administratives

Documents à présenter obligatoirement (sous peine de départ refusé)

Toute personne amenée à conduire devra être en possession :

Pour la catégorie Régularité :

- **D'un Certificat médical** (visite simple) **de non contre-indication** à la participation dans une épreuve sur routes ouvertes. (Règles Techniques de Sécurité du 18/12/2012)
(les titulaires d'une licence sportive automobile annuelle ne sont pas tenus à la fourniture de ce certificat)

Pour la catégorie Régularité ET la catégorie Tourisme

- **D'un permis de conduire en cours de validité** (original)
- D'une Attestation d'Assurance en cours de validité
- Du Récépissé du Contrôle Technique en cours de validité
- De l'Autorisation du propriétaire, s'il n'est pas à bord.
- D'une Autorisation parentale pour les équipiers mineurs si l'un des parents n'est pas à bord.

Vérifications Techniques:

Elles porteront notamment sur la conformité du véhicule à l'usage routier (état général du véhicule, éclairage, accessoires, sécurité apparente..etc)

Equipements obligatoires:

- Triangle de signalisation
- 2 gilets réfléchissants (facilement accessibles)
- Extincteur (mini 1kg) solidement fixé.
- Cric, roue de secours et coffret de lampes.
- éthylotests (si réglementation en cours)

Equipements interdits : Les systèmes embarqués (**ordinateur, Navigation par Satellite, G.P.S et assimilés**) sont prohibés.

CONTRÔLES

CONTRÔLES HORAIRES (CH): Sauf indication contraire, chaque voiture doit pointer à son « heure idéale » et dans sa « minute idéale » indiquée sur le carnet de bord.

CONTRÔLES DE PASSAGE (CP): Simples contrôles attestant du passage au bon endroit. Un CP pourra être tenu par un commissaire, mais pourra également être validé par l'équipage, ou pourra être sous forme d'un symbole particulier à relever.

ZONES DE REGULARITE (Z.R):

Catégorie Régularité

Secteurs à couvrir en respectant au mieux la moyenne basse imposée (inférieure à 50 kmh)

Le départ dans les Z.R se déroulera sous le régime « **Autostart** », chaque conducteur devant, de lui-même, partir à son heure idéale.

En cas de retard au départ d'une Z.R, il y aura **possibilité de se recaler** et d'inscrire une nouvelle heure de départ, sans pénalité pour la suite. (si retard inférieur à 5 minutes)

Aux contrôles en Z.R, l'avance et le retard seront pénalisés, **l'avance l'étant doublement**

Toute **avance** constatée **supérieure à 20% du temps idéal** (synonyme de vitesse exagérée) entraînera des sanctions pour l'équipage, pouvant aller jusqu'à l'exclusion pure et simple du meeting.

Des **changements de moyenne** au cours d'une même Z.R seront possibles

Catégorie Tourisme : pour les inscrits en catégorie **Tourisme**, les secteurs de régularité seront assimilés à des secteurs de navigation., sans relevé d'heures de passage.

SECTEURS DE NAVIGATION:

Secteurs où doit être suivi, le plus exactement possible, l'itinéraire défini.

La Navigation pourra se présenter sous différentes formes:

- Fléché Mètre, fléché Non-mètre, fléché Allemand, etc...., mais restera abordable

ASSURANCES

Les participants seront tenus d'être couverts par une assurance personnelle (Responsabilité civile et Accident) et une assurance automobile couvrant ce type de manifestation.

• **Responsabilité Civile:**

Les organisateurs souscriront une assurance couvrant les risques prévus à l'art. R311-30, conforme aux dispositions de l'ordonnance N° 2006-596 et du décret N°2007-1113 du Code du Sport. Cette assurance interviendra "à défaut ou en complément" du contrat individuel d'assurance automobile **obligatoire** souscrit par chaque concurrent.

• **Domages Corporels**

Les organisateurs souscriront une assurance "individuelle-accident" au profit des concurrents, conformément à l'art. 3-1-12 des R.T.S du 27-06-11, valable pour la durée de la manifestation.

Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Art 8: CLASSEMENTS ET PENALITES

Catégorie Régularité :

Classement Général:

Classement faisant ressortir les pénalités récoltées sur le parcours. L'équipage ayant obtenu le plus petit total sera déclaré vainqueur. En cas d'ex-aequo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage à l'équipage ayant le plus grand nombre de pointages "à zéro" en ZR, en cas d'égalité à la voiture la plus âgée sinon à la plus petite cylindrée, .

Il pourra être attribué un coefficient pondérateur calculé à partir du millésime de la voiture.

Catégorie Tourisme :

Le classement établi fera ressortir seulement les pénalités pour non-présentation à tel ou tel Contrôle de Passage, à l'exclusion de toute notion de temps.

8.2: Pénalités:

Les pénalités seront notamment attribuées pour: • CH ou CP manquant • CH ou CP passé à l'envers • Minute d'avance ou de retard à un CH • Seconde d'avance ou de retard en Régularité • Perte du Carnet de Bord • Non participation • Infractions

Le système et le tarif complet des pénalités sera affiché lors des vérifications

Art 9: REMISE DES RECOMPENSES

Aucun prix en espèces ne sera distribué.

Tous les concurrents classés, présents à la remise des prix, seront récompensés.

APPLICATION DU REGLEMENT/ CODE DE BONNE CONDUITE

Aucune réclamation ne sera admise étant donné le caractère amical de la manifestation

De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement.

Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription, **impérativement** accompagnées du montant des droits, sont à adresser par courrier à:

**PAYS DE LOZERE HISTORIQUE
ECURIE GEVAUDAN
32, rue des Branchettes
48200 SAINT CHELY D'APCHER**

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de réception et arrêtées **sans préavis** si le nombre maxi de véhicules est atteint avant la date butoir (4 juin 2014)

Dès lors, une liste d'attente sera éventuellement dressée.

Le montant des frais de participation est fixé à **260 €uros par équipage** .

Il couvre, pour un équipage de 2 personnes,

- l'inscription et le matériel nécessaire à la manifestation
- 3 repas (samedi midi, samedi soir, dimanche midi).
- 2 plaques commémoratives.
- les cadeaux textiles de bienvenue
- les frais de police d'assurance complémentaire RC Organisateur
- les frais de police d'assurance complémentaire "individuelle-accident"
- les accueils particuliers sur le parcours
- les récompenses à l'arrivée
- L'assistance mécanique (dépannage ou rapatriement du véhicule jusqu'à l'arrivée)

L'hébergement n'est pas compris.

Toute demande d'engagement ne sera prise en considération que si elle est dûment complétée et accompagnée des droits de participation.

Chaque concurrent recevra par courriel une confirmation de son inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription sans en donner la raison. Dans ce cas, les documents et droits seront retournés au candidat non admis.

Le participant régulièrement engagé, et ne prenant pas le départ ou déclarant forfait dans la quinzaine précédant l'épreuve, ne sera pas remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 60 € restant acquise à l'Organisation pour les frais déjà engagés. Cette somme sera portée à 100 € si le forfait intervient après le 11 juin 2014, soit 2 jours avant le départ.

Pays de Lozère Historique / ECURIE GEVAUDAN

**Courrier: 32, rue des Branchettes 48200 SAINT CHELY
D'APCHER**

mail : paysdelozerehistorique@wanadoo.fr

Direct : 06.81.27.92.49

Les infos sur

<http://www.newsclassicracing.com/>

<http://historic3a66.free.fr>